

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 septembre 2013

Objet : Convention de mise à disposition du NRA ZO de Vayres

L'an deux mille treize, le neuf septembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trente août, se réunit en session ordinaire, salle du Lac de Causse, au Conseil Régional à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret
Mr Bernard JAUVION (et son suppléant)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux réalisés par DORSAL sur la commune de Vayres et dans la mesure où la commande du NRA-ZO de référence a été traitée directement entre la Commune et France Télécom, il est proposé une convention de mise à disposition du NRA -ZO de la commune de Vayres au Syndicat Mixte DORSAL.

Après délibération, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte s'y référant.



Fait à Limoges, le 09 septembre 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

